



L'évaluation des risques santé - sécurité et le document unique

Objectif de formation

L'objectif de cette formation est de permettre aux participants de maîtriser la démarche d'évaluation des risques professionnels liés à la santé et à la sécurité au travail (SST), et de savoir élaborer, actualiser et utiliser le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) conformément à la réglementation en vigueur en France.

Programme

L'évaluation des risques professionnels et leur prévention. Rappel du cadre juridique et réglementaire

- Directive cadre (12/06/89), le décret du 05/11/01 et la DTR du 18/04/02
- Obligation d'existence et de résultats
- Principes généraux de prévention
- Obligations spécifiques et les sanctions prévues en cas d'absence du DUER. Méthodologie d'évaluation et de cotation des risques
- Vocabulaire en santé-sécurité (danger, incident, presque-accident...)
- Diagramme d'existence du risque
- Détermination des unités de travail de l'entreprise (notion d'unité de travail, critères de détermination des unités de travail)
- Description d'une situation de travail à partir de l'observation de l'activité réelle
- Identification des dangers d'une situation de travail (notion de danger, identification des dangers d'une situation de travail)
- Estimation des risques d'atteinte à la santé d'une situation de travail (notion de risque, principes d'identification des risques, les critères d'estimation des risques)
- Identification des mesures de préventions existantes
- Cotation des risques identifiés (utilisation d'une grille d'estimation des risques à partir de situations dangereuses repérées)
- Notion de maîtrise du risque Plan d'action : vers la maîtrise des risques résiduels
- Prioriser les risques et agir pour prévenir
- Proposer des actions de prévention (principes généraux de prévention, critères de choix des actions de prévention)
- Évaluation des Risques psychosociaux, du Risque chimique, de la pénibilité ...
- Suivi du plan d'action. Exemple de bonnes pratiques. Formalisation du Document Unique
- Présentation d'une trame de réalisation et discussion sur des exemples concrets de mise en place du document unique. Étude de cas Mise en application de la méthode par simulation d'analyse d'un cas pratique. La prévention de la pénibilité au travail. Cadre réglementaire Loi du 9 novembre portant sur la réforme des retraites, décret du 30 mars 2011, décret du 9 octobre 2014. Loi de simplification du dialogue social d'août 2015, décrets du 30 décembre 2015 Les facteurs de pénibilité (3 groupes, 10 facteurs)
- 4 facteurs de pénibilité applicables depuis le 1er janvier 2015
- travail de nuit : • travail répétitif fixé comme facteur de pénibilité
- travail en milieu hyperbare
- travail d'équipe en horaires alternants
- 6 facteurs de pénibilité applicables au 1er juillet 2016
- manutention manuelle de charges
- postures pénibles
- vibrations mécaniques
- agents chimiques dangereux
- températures extrêmes
- bruit. Seuils limites d'expositions Impact sur le document unique. Compte Personnel de Prévention de la

Infos pratiques

Type de formation

Formation continue

Public cible

Durée

2 Jours dont 14 Heures en centre

Tarif(s) net de taxe

880 € par stagiaire

Adresse

Antenne Quévert / Dinan CCI22

ZAC des landes fleuries ,
1 rue du miroir du temps ,

22100 Quévert

<https://www.cci-formation-bretagne.fr/cotes-armor>

Les conditions d'admission

Prérequis

Aucun pré-requis

→ **Niveau d'entrée** : Sans niveau spécifique

Le parcours de formation

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, les participants seront capables de : Situer le cadre réglementaire applicable à la santé et à la sécurité au travail, Identifier les notions clés de la prévention et de l'évaluation des risques (danger, risque, unité de travail, fréquence, gravité). Recenser les dangers et risques présents dans une situation de travail donnée. Appliquer une méthode d'évaluation des risques SST, avec cotation des risques selon des critères objectifs (gravité/fréquence/probabilité). Rédiger, structurer et actualiser le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) en cohérence avec les résultats de l'évaluation. Élaborer un plan d'actions de prévention des risques SST, avec priorisation des mesures de réduction des risques. Justifier les choix méthodologiques et proposer des mesures de prévention adaptées dans un contexte professionnel.

► PRÉSENTIEL

Modalités d'évaluations

bilan de fin de formation

Modalités pédagogiques

pédagogie participative

Les sessions



Quévert

- 19 et 20 mars 2026
Saint Brieuc
- 12 et 13 novembre 2026
Saint Brieuc
- Session à Dinan nous
contacter

Date et mise à jour des informations : 03/02/2026

Extrait de la description de la formation. Consultez l'intégralité des informations relatives à cette formation sur notre site internet www.cci-formation-bretagne.fr

Contacts



PÔLE FORMATION CONTINUE Saint Brieuc

fc@cotesdarmor.cci.fr

CCI Formation Côtes d'Armor Quévert / Dinan - N° SIRET 18220005500016 - N° d'activité 5322P001722
ZAC des landes fleuries, 1 rue du miroir du temps, - 22100 Quévert
Tél. : 02 96 78 70 34 - formation@cotesdarmor.cci.fr - <https://www.cci-formation-bretagne.fr/cotes-armor>



**CCI FORMATION
BRETAGNE**